

# AVIS PUBLIC

## AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-228-03

**Modifiant le règlement numéro 2014-228  
sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité**

---

#### AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2024-228-03 modifiant le règlement numéro 2014-228 sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité.

#### RÉSUMÉ

Ledit règlement modifie l'article 7 du règlement numéro 2014-228 sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité afin d'ajouter des règles concernant le quorum et l'assermentation des membres.

**Le règlement numéro 2024-228-03 entre en vigueur en date du présent avis.**

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2024.



---

Manon Donais, directrice générale  
et greffière-trésorière